



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 7 décembre 2022
Salle des fêtes de Pouligny Notre Dame

Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

Étaient présents ou représentés : 67 délégués

Étaient excusés : 45 délégués

| | Noms | 51 Communes 3 CDC 2 Cantons | Présents 67 | | Excusés 45 | |
|----|----------------------|-----------------------------------|------------------|-----------------|---------------|----------------|
| | | | Titulaires 63 | Suppléants 2 | | |
| 1 | ALAPETITE Claude | MONTLEVIC | x | | | |
| 2 | AUCLAIR Quentin | PERASSAY | | | | x |
| 3 | BAUDRY Gérard | LOUROUER ST LAURENT | | | | x |
| 4 | BEGAT Julien | CDC Marche Berrichonne | x | | | |
| 5 | BELLET Alain | POULIGNY ST MARTIN | x | | | |
| 6 | BERDUCAT Cédric | LOURDOUEIX ST MICHEL | | | | x |
| 7 | BERGUA Catherine | SAZERAY | x | | | |
| 8 | BERTRAND Philippe | NOHANT VIC | | x | | Corinne CHENET |
| 9 | BESNIER Marie-Claire | LYS ST GEORGES | | | | x |
| 10 | BEUGNET Nicole | SAZERAY | x | | | |
| 11 | BIDEAUX Nicolas | CROZON SUR VAUVRE | x | | | |
| 12 | BIGRAT Chantale | SARZAY | x | | | |
| 13 | BOMBLED Pascale | MONTCHEVRIER | x | | | |
| 14 | BOURDEAU Jean-Marie | LACS | | | | x |
| 15 | BOURY Alexis | STE SEVERE S INDRE | | x | | Serge DESIRE |
| 16 | BRE Laurent | ORSENNES | x | | | |
| 17 | CALAME Daniel | SAINT PLANTAIRE | x | | | |
| 18 | CHAGNON Josette | LACS | x | | | |
| 19 | CHAMPEAU Francis | BRIANTES | x | | | |
| 20 | CHARASSON Patrick | FEUSINES | x | | | |
| 21 | COLLET Antoine | MONTCHEVRIER | x | | | |
| 22 | COURTAUD Pascal | CDC Marche Berrichonne | x | | | |
| 23 | COUTURIER Pascal | VICQ-EXEMPLET | | | | x |
| 24 | D'HOOGHE Nicole | VERNEUIL SUR IGNERAIE | x | | | |
| 25 | DALOT Jean Pierre | CLUIS | | | | x |
| 26 | DARCHY Guy | ORSENNES | x | | | |
| 27 | DAUDON Christèle | POULIGNY NOTRE DAME | x | | | |
| 28 | DAUDON Daniel | CREVANT | | | x | Julien BEGAT |
| 29 | DAUGERON François | Canton La Châtre | x | | | |

| | | | | | | |
|----|-----------------------|------------------------------|---|--|---|---|
| 30 | DEBEURET Jean-Louis | MOUHERS | X | | | |
| 31 | DEFOUGERE Gérard | LE MAGNY | X | | | |
| 32 | DÉGAY Jean-Michel | AIGURANDE | X | | | |
| 33 | DEGUET Rémy | SAINT PLANTAIRE | X | | | |
| 34 | DEMOCRATE Hervé | MALICORNAY | | | | X |
| 35 | DENORMANDIE Arnaud | FOUGEROLLES | X | | | |
| 36 | DEVAUX Samuel | POULIGNY NOTRE DAME | X | | | |
| 37 | DEVISSCHER Thomas | VIGOULANT | | | | X |
| 38 | DIMEGLIO Rémi | CREVANT | X | | | |
| 39 | DOUET Patrice | VERNEUIL SUR IGNERAIE | X | | | |
| 40 | DUPLESSIS Jean-Claude | MALICORNAY | | | | X |
| 41 | FLEURET Sylvie | BUXIERES D'AILLAC | | | | X |
| 42 | FLEURY Didier | CLUIS | | | | X |
| 43 | FONTAINE Virginie | Canton Neuvy St Sépulchre | X | | | |
| 44 | FORGET Joseph | VIJON | X | | | |
| 45 | GAUTRON Guy | NEUVY ST SEPULCHRE | X | | | |
| 46 | GENICHON René | VIGOULANT | X | | | |
| 47 | GENICHON Sébastien | NERET | | | | X |
| 48 | GERBIER Agnès | ST CHRISTOPHE EN B | | | | X |
| 49 | GIRARD Romain | MONTGIVRAY | | | | X |
| 50 | GLEN Stéphanie | ST CHRISTOPHE EN B | X | | | |
| 51 | GUENIN Didier | CDC Val de Bouzanne | | | | X |
| 52 | HERLEMONT Etienne | LIGNEROLLES | X | | | |
| 53 | HIBERT Chantal | TRANZAULT | X | | | |
| 54 | HUGOTTE Philippe | MERS SUR INDRE | X | | | |
| 55 | JOUHANNEAU Emmanuel | MAILLET | | | | X |
| 56 | JUDALET Patrick | LA CHATRE | | | | X |
| 57 | JÜRGING Christiane | FOUGEROLLES | X | | | |
| 58 | LABESSE Elisabeth | CHASSIGNOLLES | X | | | |
| 59 | LABRUNE Mathieu | MONTIPOURET | | | | X |
| 60 | LACOT Antoine | LA BUXERETTE | | | | X |
| 61 | LACOU Serge | SARZAY | X | | | |
| 62 | LAFONT Marc | MERS SUR INDRE | X | | | |
| 63 | LEFORT Hubert | SAINT CHERTIER | | | | X |
| 64 | LEUILLET Marie-Laure | LA CHATRE | X | | | |
| 65 | LOEUILLET Gillès | MONTIPOURET | | | | X |
| 66 | MAILLIEN Bernard | AIGURANDE | X | | | |
| 67 | MALASSENET Christine | LOUROUER ST LAURENT | | | | X |
| 68 | MALCURAT Patricia | PERASSAY | | | | X |
| 69 | MANCOIS Jean Luc | CDC La Châtre Ste Sévère | X | | | |
| 70 | MARATHON Jean Paul | BUXIERES D'AILLAC | | | | X |
| 71 | MATHEY Jean Luc | NEUVY ST SEPULCHRE | X | | | |
| 72 | MELIN Bénédicte | VIJON | X | | | |
| 73 | MERCIER André | THEVET ST JULIEN | X | | | |
| 74 | MICHOT Olivier | LYS ST GEORGES | X | | | |
| 75 | MITATY Bernard | CROZON SUR VAUVRE | X | | | |
| 76 | MONTINTIN Christian | GOURNAY | X | | | |
| 77 | NICOLAS Barbara | MOUHERS | | | | X |
| 78 | NICOLET Jean Pierre | ST AOUT | X | | | |
| 79 | NONIN Patrick | NOHANT VIC | | | | X |
| 80 | PASQUET Emilie | BRIANTES | | | | X |
| 81 | PATRIGEON Philippe | LA BERTHENOUX | | | X | |

| | | | | | | | | |
|-----|------------------------|---------------------------|---|--|--|--|--|---|
| 82 | PELLETIER Philippe | URCIERS | | | | | | X |
| 83 | PERSONNAT Marion | VICQ-EXEMPLET | | | | | | X |
| 84 | PETERS William | MONTLEVIC | X | | | | | |
| 85 | PILLET Michelle | LA BERTHENOUX | X | | | | | |
| 86 | PILLOT DUPUIS Laurence | SAINTE SEVERE | X | | | | | |
| 87 | PION Angélique | LA MOTTE FEUILLY | | | | | | X |
| 88 | PIOT Hugues | SAINT CHARTIER | | | | | | X |
| 89 | PRADAT Eric | URCIERS | | | | | | X |
| 90 | RABILLE Franck | LA BUXERETTE | | | | | | X |
| 91 | ROBERT Christian | Canton Neuvy St Sépulchre | X | | | | | |
| 92 | ROBERT Jean-Pierre | ST DENIS DE JOUHET | X | | | | | |
| 93 | ROBIN Sébastien | NERET | X | | | | | |
| 94 | ROUET Serge | SAINT AOUT | X | | | | | |
| 95 | ROUILLARD Maryse | LA MOTTE FEUILLY | X | | | | | |
| 96 | ROUTET Carine | MAILLET | | | | | | X |
| 97 | ROUTET Philippe | CDC Val de Bouzanne | X | | | | | |
| 98 | ROY Jean-François | FEUSINES | | | | | | X |
| 99 | SACHET Bertrand | GOURNAY | X | | | | | |
| 100 | SALMON Michel | CHAMPILLET | | | | | | X |
| 101 | SAUVARD Christine | LOURDOUEIX ST MICHEL | X | | | | | |
| 102 | SAVY Philippe | MONTGIVRAY | | | | | | X |
| 103 | SELLERON Michèle | Canton La Châtre | X | | | | | |
| 104 | SIMON Bruno | ST DENIS DE JOUHET | | | | | | X |
| 105 | SOULETTE Dominique | CHAMPILLET | | | | | | X |
| 106 | TEMPLIER Dominique | THEVET ST JULIEN | | | | | | X |
| 107 | VIAUD Philippe | TRANZAULT | X | | | | | |
| 108 | VIGNOT Alain | LIGNEROLLES | | | | | | X |
| 109 | VILCHES-PARDO Patricia | CDC La Châtre Ste Sévère | | | | | | X |
| 110 | WEINLING Eric | POULIGNY ST MARTIN | | | | | | X |
| 111 | YVERNAULT Dominique | CHASSIGNOLLES | X | | | | | |
| 112 | YVERNAULT Philippe | LE MAGNY | | | | | | X |

Autres personnes présentes / excusées :

| | Noms | Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays | Présents | | Excusés |
|----|--------------------|---|---------------|------------------|---------|
| | | | Présents 8 | Représentés 0 | |
| 1 | COMPAIN Aymeric | Conseiller Régional référent | | | X |
| 2 | ROULLET Dominique | Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire | | | X |
| 3 | JOUHANNEAU Corine | Directrice de l'Espace Région dans l'Indre | X | | |
| 4 | CHEVALLIER Jeanne | Chargée de mission Région | X | | |
| 5 | DUSAUSSOY Boris | Directeur de la DATER, Département de l'Indre | | | X |
| 6 | MOREAU Jean-Claude | Président du Conseil de développement | X | | |
| 7 | LE ROUX Yann | Directeur | X | | |
| 8 | ALLOUCHE Janna | Chargée de mission urbanisme durable | X | | |
| 9 | CHABENAT Dominique | Assistante-comptable (CRST, gestionnaire LEADER) | X | | |
| 10 | HAMMOUTENE Miloud | Chef de projet CRTE/alimentation | X | | |
| 11 | PERES Katia | Animatrice OPAH | X | | |

M. François DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle des fêtes de POULIGNY-NOTRE-DAME.

Il remercie M. DEVAUX, Maire de Pouligny-Notre-Dame pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), dont M. Dominique ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire, et M. Aymeric COMPAIN, Conseiller Régional référent du Pays.

Il salue chaleureusement la présence de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. Christian ROBERT, M. Pascal COURTAUD) et Conseillères Départementales de l'Indre (Mme Virginie FONTAINE, Mme Michèle SELLERON).

Il remercie de sa présence Mme Corine JOUHANNEAU, Directrice de l'Espace Région dans l'Indre, et souhaite la bienvenue à Mme Jeanne CHEVALLIER, nouvelle chargée de mission à la Région qui remplace Mme Hélène NIEUL.

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Stéphanie GLEN, déléguée de la commune de Saint Christophe en Boucherie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 21 septembre 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président informe les délégués de la prise de poste d'Isabelle YVERNAULT à compter du 11 janvier 2023 en qualité d'assistante de direction-comptable. Elle est actuellement secrétaire de mairie de la commune du Magny. Elle remplacera Dominique CHABENAT qui part en retraite en cette fin d'année 2022.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1) Présentation du projet d'essaimage de Cagette et Fourchette sur le Pays
 - 2) Etude stratégique de développement économique : attribution du marché d'étude
 - 3) Etude stratégique de développement touristique : validation du cahier des charges et lancement de la consultation
 - 4) PAEC 2023 : présentation et validation de la candidature du territoire du Boischaud Sud
 - 5) Projet Alimentaire Territorial (PAT) : présentation et validation de la candidature du Pays à l'appel à projet national (PNA 2023)
 - 6) Point sur l'avancement des programmes portés par le Pays : CRTE, CRST, LEADER, COT ENR, actions mobilités, PNR Sud Berry
 - 7) Questions diverses : temps de travail, RIFSEEP
-

1) Présentation du projet d'essaimage de Cagette et Fourchette sur le Pays

Le Président rappelle que le projet d'essaimage de Cagette et Fourchette sur le Pays de La Châtre en Berry a été validé en Comité syndical du 30 mars 2021.

- Objectif : approvisionnement de la restauration scolaire sur le territoire
- Prestation de l'ADAR : réalisation du diagnostic, conception du projet logistique, phase d'expérimentation, lancement du projet sur le territoire
- Financement du Pays : 4 800 €

Pour la présentation de ce projet, le Président passe la parole à Mme Anne-Claude MOISAN (chargée de mission ADAR CIVAM) et Mme Elise BRAHY (directrice de Cagette et Fourchette).

I- Origine du projet

En écho à la loi EGALIM, on ressentait dès 2019 à la fois une volonté et une inquiétude des élus d'aller plus avant sur :

- Le souhait de travailler avec des producteurs locaux,
- L'approvisionnement de leur cantine scolaire en produits de qualité locaux,
- Et la promotion d'une éducation à une alimentation de qualité.

Mais il manquait sur le territoire un outil logistique permettant à des producteurs locaux de livrer leurs produits aux cantines scolaires. L'opportunité du déploiement de l'activité de Cagette et Fourchette a permis d'organiser le projet logistique sur le Pays.

II- Gouvernance du projet

Le lancement de cette démarche s'est traduit par la création d'un Comité de pilotage en février 2021 réunissant des élus du territoire en charge des cantines scolaires, des gestionnaires de collège, des producteurs, et des représentants du Pays, de l'ADAR et de Cagette et Fourchette.

III- Mise en œuvre du projet

L'action s'est déroulée sur une période de 18 mois de mars 2021 à fin août 2022.

Juin à septembre 2021 : mobilisation des producteurs du territoire dans le cadre de rencontres collectives

Juillet 2021 : mobilisation des gestionnaires de cantines (27 personnes)

Mai 2022 : lancement du service logistique de Cagette et Fourchette au collège George Sand de La Châtre (une quarantaine de personnes présentes) avec le témoignage de 2 productrices (Aude Labesse – pâtes, Aline Lorilloux – œufs)

28 août 2022 : premières livraisons de produits locaux aux cantines partenaires (rentrée scolaire 2022/2023)

Le projet logistique a bénéficié du soutien de la Mairie de La Châtre pour disposer d'un point de massification situé à la Halle des Rouettes permettant la livraison des produits par les producteurs locaux et le chargement du camion de livraison.

Ce projet a été financé par le Pays de La Châtre en Berry et la fondation Léa Nature.

IV- Présentation de Cagette et Fourchette

Cagette et Fourchette est une association (5 salariés) qui existe depuis plus de 6 ans. C'est une entreprise d'insertion qui accueille actuellement 2 personnes en CDD. La mission est de faciliter le lien entre les

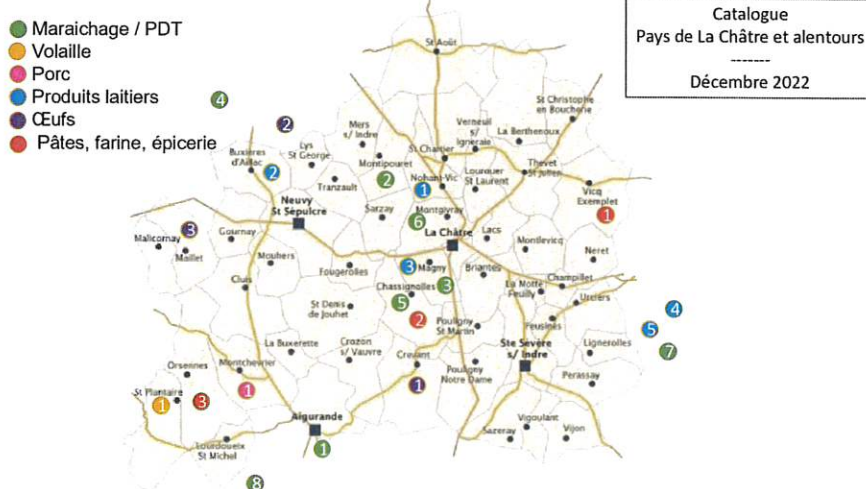
producteurs et la restauration scolaire et collective. Il s'agit de faciliter l'approvisionnement logistique des produits locaux du producteur jusqu'au consommateur dans le respect de valeurs communes :

- Consommer des produits de proximité dans un rayon de 80 kms
- Mutualiser les transports pour les producteurs et la restauration
- Valoriser la qualité des produits : certification (HVE, bio...), saisonnalité
- Garantir un prix rémunérateur pour les producteurs
- Proposer des produits de la ferme issus d'une agriculture garantissant la protection de l'environnement, la santé et le bien-être animal

L'association dispose aujourd'hui de 70 producteurs pour répondre à la demande de 64 établissements de restauration adhérents.

L'offre logistique de Cagette et Fourchette consiste donc à collecter les produits locaux auprès des producteurs dans des points de massification, puis à effectuer les tournées de livraison avec des camions frigorifiques pour desservir les différents établissements de restauration répartis sur le département de l'Indre.

Sur le Pays, 12 établissements sont actuellement adhérents (lycée, 4 collèges et 7 cantines : Cluis, Crevant, La Berthenoux, SIVOM des 5 vallées, St août, St Christophe en Boucherie, Thetev St Julien).



La carte ci-contre illustre la répartition des producteurs sur le Pays et alentours.

V- Perspectives

- Maintenir la proximité d'approvisionnement des cantines scolaires en produits locaux
- Augmenter le nombre de collectivités adhérentes
- Elargir le catalogue de producteurs locaux
- Rechercher de nouveaux débouchés auprès de la restauration collective privée (foyer des jeunes travailleurs, maison des oiseaux...)
- Mettre en réseau les cuisiniers.ères pour faciliter l'échange de leurs pratiques

M. LEUILLET, adjointe de La Châtre, estime que c'est une chance d'avoir l'association Cagette et Fourchette sur le territoire. Il faut que les collectivités profitent de cette expertise pour approvisionner leurs cantines scolaires en produits locaux de qualité.

Mme BRAHY souligne que l'association Cagette et Fourchette est très contente d'être implantée sur ce territoire avec un démarrage très encourageant et des premiers retours positifs.

En accord avec Mme FONTAINE, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Indre, le Président indique que le département de l'Indre s'est également engagé dans cette voie pour la restauration au sein des collèges de l'Indre.

2) Etude stratégique de développement économique : attribution du marché d'étude

Le Président rappelle que l'engagement d'une étude économique a été validé en Comité syndical du 21 septembre 2022.

Suite à la consultation lancée le 29 septembre 2022 auprès de bureaux d'étude spécialisés, nous avons reçu uniquement 2 offres dans les délais.

Pour choisir le bureau d'étude, une analyse des 2 offres a été faite, dont voici les résultats en synthèse :

- **NTC** : plus de jours de terrain (15j), réunions COPIL sur place, fiches pour toutes les zones d'activités économiques, 6 ateliers de travail prévus pour établir le programme d'actions, mission de 10 mois, 4 intervenants, 3 références sur le développement économique, coût légèrement moins élevé (34 620 € TTC)
- **SCET** : moins de jours de terrain (8j), réunions COPIL en visioconférence, fiches pour les principales zones d'activités économiques, pas d'ateliers de travail prévus pour établir le programme d'actions réduit à 5 fiches actions, mission de 7 mois, 3 intervenants, 7 références sur le développement économique, coût légèrement plus élevé (34 890 € TTC)

Sur la base de cette analyse, les notes sont les suivantes :

| BUREAUX D'ETUDES | 1. VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE (60%) | | | | 2. PRIX DE L'OFFRE (40%) | | Note globale sur 20 |
|---------------------|---|------|---|------|---|------|------------------------|
| | Pertinence de l'offre (40%) Note sur 20 pondérée à 40% | | Qualité et compétences de l'équipe en charge de la mission (20%) Note sur 20 pondérée à 20% | | PRIX EN € TTC Note sur 20 pondérée à 40% | | |
| | Note sur 20 | 40% | Note sur 20 | 20% | Note sur 20 | 40% | |
| NTC | 15,50 | 6,20 | 15,14 | 3,03 | 20,00 | 8,00 | 17,23 |
| SCET | 11,00 | 4,40 | 16,75 | 3,35 | 19,85 | 7,94 | 15,69 |

Le bureau d'étude **Nouveaux Territoires Consultants (NTC)** arrive donc en première place avec une note obtenue de **17,23** sur 20.

Pour la suite, la notification du marché d'étude se fera en décembre 2022, l'étude sera lancée en janvier 2023 et le calendrier sera défini conjointement avec les élus concernés lors du Comité de pilotage de lancement.

Le Président propose aux délégués de valider l'attribution du marché de l'étude économique.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution du marché de l'étude stratégique de développement économique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry, au bureau d'étude Nouveaux Territoires Consultants (NTC), conformément à l'avis du Comité de pilotage du 01/12/2022
- VALIDE le montant du marché à hauteur de 28 850 € HT (34 620 € TTC)
- DELEGUE le suivi de l'étude économique au Comité de pilotage, qui sera chargé d'arbitrer et de valider toutes les étapes de l'étude
- AUTORISE le Président du Pays à engager toutes les démarches nécessaires pour mener cette mission et à signer tous les documents nécessaires

Le Président rappelle que cette étude économique est financée à 80% par la Région au titre du Contrat régional.

3) Etude stratégique de développement touristique : validation du cahier des charges et lancement de la consultation

Le Président informe les délégués que l'opportunité de réaliser une étude touristique sur le Pays s'est dessinée très récemment dans le cadre d'un échange avec les services de la Préfecture de l'Indre.

L'objectif de cette étude serait de définir une stratégie de développement touristique durable à l'échelle du Pays :

- Phase 1 : réalisation d'un **diagnostic de territoire** et analyse des potentialités de développement
- Phase 2 : définition d'une **stratégie de développement touristique durable**
- Phase 3 : élaboration d'un **plan d'actions opérationnel**

A cet effet, nous avons répondu très rapidement à un appel à projet « plan Destination France », et obtenu une subvention FNADT de 32 000 € attribuée par l'Etat dans le cadre du CPER 2021-2027 représentant 80% d'un coût éligible de 40 000 € HT. Un acompte de 24 000 € a d'ailleurs été versé au Pays le 28/11/2022 par l'Etat à la notification de l'aide.

Le Président précise que cette étude permettra notamment de mieux coordonner les actions existantes et d'engager de nouvelles actions pour le développement du tourisme sur le territoire.

M. ROBERT, Président de la CDC du Val de Bouzanne, ajoute que cette étude permettra d'associer à la réflexion les 3 Communautés de Communes du Pays car les touristes ne s'arrêtent pas aux frontières de nos territoires. L'étude doit notamment mettre en valeur les sites remarquables qui existent sur les 3 Communautés de Communes.

Le Président complète les propos en insistant sur l'importance de mettre en avant les pépites de ce beau territoire en vue d'accueillir les touristes, et ce en complémentarité avec les structures existantes.

M. COURTAUD, Président de la CDC de la Marche Berrichonne, se demande si un jour on pourrait faire une étude pour recenser toutes les études faites depuis 20 ans et qui finissent dans un tiroir.

Le Président propose aux délégués de valider l'engagement d'une étude touristique à l'échelle du Pays.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

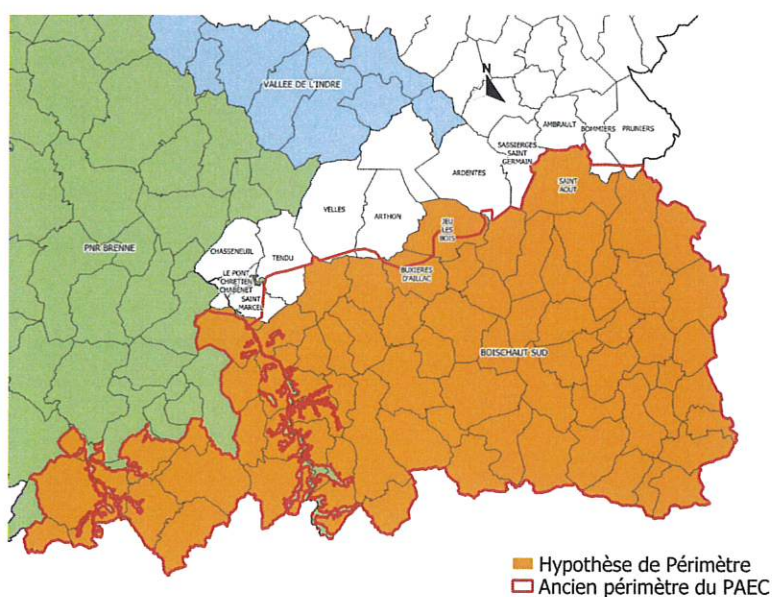
- PREND ACTE que le Préfet de l'Indre a notifié le 28/11/2022 une subvention de l'Etat au titre du FNADT pour la mise en œuvre du plan « Destination France ». Cette subvention d'un montant de 32 000 € représente 80% du coût prévisionnel éligible de 40 000 € pour financer une étude visant à la définition de la stratégie touristique du territoire ;
- APPROUVE l'engagement d'une mission consistant en la réalisation d'une étude stratégique de développement touristique durable à l'échelle du Pays de La Châtre en Berry en concertation avec les acteurs touristiques du Pays, du département de l'Indre et de la Région Centre-Val de Loire ;
- VALIDE le CCAP et le CCTP, précisant respectivement les clauses administratives et techniques particulières de cette mission ;
- APPROUVE l'engagement d'une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés en matière de développement touristique et de concertation ;
- DELEGUE au Comité de Pilotage la sélection du bureau d'étude, le suivi de cette mission et la validation des différentes étapes de l'étude. Ce comité réunira les élus du Pays, des 3 Communautés de communes, du département de l'Indre, de la région Centre-Val de Loire, les agents de ces collectivités concernés par le suivi administratif et financier de l'étude touristique, et les représentants de l'Etat ;
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À lancer une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés ;
 - o À engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

Le Président insiste sur l'importance de la participation des élus du Pays et des 3 Communautés de Communes au Comité de pilotage, de façon à valider ensemble toutes les étapes de cette étude touristique.

4) PAEC 2023 : présentation et validation de la candidature du territoire du Boischaud Sud

Il est rappelé :

- D'une part que le PAEC est le **Projet** Agro-Environnemental et Climatique porté par le Pays de La Châtre en Berry, en lien avec le Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et ses partenaires techniques :
 - ADAR-CIVAM : animation territoriale
 - Chambre d'agriculture de l'Indre : expertise agricole
 - Indre Nature : expertise environnementale
- Et d'autre part que les MAECs sont les **Mesures** Agro-Environnementales et Climatiques qui viennent en compensation financière des agriculteurs engagés sur 5 ans dans la mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.



Le PAEC Boischaud Sud concerne un périmètre de 77 communes, situées sur les Pays de La Châtre en Berry et du Val de Creuse Val d'Anglin.

Ce PAEC s'étend sur une superficie totale de 128 000 ha et concerne 1 329 exploitations agricoles (soit 35% des exploitations du département de l'Indre).

Dans le cadre des appels à projets « PAEC 2023 » lancés par la DRAAF Centre-Val de Loire :

- Le Pays a déposé le 21 novembre 2022 une demande de subvention auprès du ministère de l'agriculture pour l'animation du PAEC 2023 de 53 072 € et pour les diagnostics agro-écologiques de 72 322 € ;
- Et le Pays envisage de déposer une candidature « PAEC Boischaud Sud 2023 » avant le 12 décembre 2022 pour une dotation sollicitée pour les contrats MAEC d'environ 4 M € (le montant sera précisé en fonction des MAEC qui seront ouvertes sur l'année 2023).

Calendrier prévisionnel :

- Mars 2023 : liste des PAEC retenus et fixation des enveloppes réservataires par territoire
- 15 mai 2023 : date limite de dépôt des dossiers PAC par les agriculteurs
- Été 2023 : fixation des enveloppes allouées aux territoires

Le Président propose aux délégués de valider la candidature du Pays à l'appel à projets agro-environnemental et climatique 2023.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VALIDE le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Boischaud Sud 2023 qui a reçu un avis favorable du Comité de pilotage du 18 octobre 2022
- APPROUVE le dépôt de la candidature « PAEC Boischaud Sud 2023 » auprès de la DRAAF Centre-Val de Loire au plus tard le 12 décembre 2022 dans le cadre de l'appel à projets agro-environnemental et climatique pour la campagne 2023
- PREND ACTE que l'animation de la campagne MAEC 2023 se fera dans le cadre d'une convention de partenariat entre les structures suivantes :
 - Pays de La Châtre en Berry : opérateur du PAEC (suivi administratif et financier)
 - Association ADAR-CIVAM : animation territoriale
 - Chambre d'agriculture de l'Indre : expertise agricole
 - Association Indre Nature : expertise environnementale
- MANDATE le Président du Pays de La Châtre en Berry pour solliciter une subvention de l'Etat auprès du Ministère de l'agriculture en vue de financer les missions liées à l'animation du PAEC 2023
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À déposer une candidature à l'appel à projets agro-environnemental et climatique 2023 ;
 - À solliciter à ce titre, tous les financements mobilisables auprès de l'Europe et de l'Etat ;
 - Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la campagne MAEC 2023.

Le Président estime que la subvention attribuée par l'Etat pour l'animation des MAEC de 53 000 €, qui représente 1,32% de la dotation de 4 M€ réservés aux contrats avec les agriculteurs, n'est pas suffisante au regard du travail généré par la gestion administrative et financière de ce programme. Cela fait partie des discussions que nous aurons avec les services de l'Etat.

5) Projet Alimentaire Territorial (PAT) : présentation et validation de la candidature du Pays à l'appel à projet national (PNA 2023)

Le Président passe la parole à M. HAMMOUTENE, chef de projet CRTE / alimentation.

Le projet alimentaire territorial (PAT) est un dispositif récent :

- Définition dans le Code Rural par la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Première mise en place le 1er mars 2017 du dispositif de reconnaissance pour les projets alimentaires territoriaux
- Loi Egalim, du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Le PAT est un projet collectif qui sera porté par le Pays visant à :

- Favoriser la transition agricole et alimentaire par l'accès à une alimentation saine, locale, durable et de qualité (rémunératrice, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement) ;
- Et rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile, et les consommateurs.

Plus largement les PAT doivent répondre aux enjeux de souveraineté alimentaire, de développement économique, de santé publique, de préservation de l'environnement, d'adaptation au changement climatique, de justice sociale, de transition agricole et alimentaire

Le PAT :

- C'est un outil de mise en œuvre de la politique de l'alimentation des acteurs du territoire dans le but de reterritorialiser l'alimentation ;
- C'est une démarche collective, volontaire et concertée à l'initiative des acteurs du territoire ;
- C'est un cadre stratégique et opérationnel qui se traduit par des actions partenariales répondant aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

La mise en œuvre du PAT permettra au territoire :

- De s'engager vers une transition agricole et alimentaire,
- D'adopter des comportements alimentaires durables et favorables à la santé,
- Et de lutter contre la précarité alimentaire.

Dans le cadre du volet 1 (soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux) de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation (PNA 2022-2023), le Pays pourrait solliciter une subvention de 100 000 € maximum sur 3 ans pour la mise en place de la démarche de construction du projet alimentaire sur le territoire. La candidature serait à déposer au plus tard le 9 janvier 2023.

L'émergence du Projet Alimentaire Territorial se déroulera sur 3 ans (de 2023 à 2026) en plusieurs phases :

1. Phase de mobilisation : élus du Pays (1^{ère} réunion le 28 novembre 2022 pour préparer la candidature du Pays) et acteurs du territoire
2. Phase de diagnostic partagé
3. Phase d'élaboration de la stratégie
4. Phase d'élaboration du plan d'actions (déclinaison opérationnelle de la stratégie)
5. Phase de communication (plan de communication, presse locale...)
6. Phase de suivi et d'évaluation du dispositif

Le Président propose aux délégués de valider la candidature du Pays à l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA 2022-2023).

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le dépôt de la candidature du Pays de La Châtre en Berry, au titre du volet 1 (émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux) au plus tard le 9 janvier 2023 sur la plateforme www.demarches-simplifiees.fr dans le cadre de l'appel à projets du Programme National pour l'Alimentation (PNA 2022-2023).
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel sur 3 ans (de septembre 2023 à août 2026) suivant :

| Nature dépenses | Coût prévu (€) | Financeurs | Montant prévu (€) |
|-------------------------|------------------|-------------------------|-------------------|
| Prestations externes | 13 500 € | Etat 70% (AAP PNA 2023) | 100 000 € |
| Frais salariaux (3 ans) | 117 950 € | | |
| Autres frais internes | 11 436 € | Autofinancement 30% | 42 886 € |
| Total | 142 886 € | Total | 142 886 € |

-
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - o À déposer une candidature à l'appel à projets PNA 2022-2023 ;

- À solliciter à ce titre, une subvention maximum de 100 000 € sur 3 ans auprès de l'ADEME et de l'Etat ;
- Et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de l'émergence du Projet Alimentaire Territorial.

M. VIAUD, Maire de Tranzault, demande si l'autofinancement de cette opération portée par le Pays va entraîner une augmentation de la contribution des collectivités de 1,50 €.

Le Président répond que le montant d'autofinancement du Pays à hauteur de 42 886 € s'étalera sur 4 exercices budgétaires de 2023 à 2026. La contribution des collectivités sera discutée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023.

6) Point sur l'avancement des programmes portés par le Pays : CRTE, CRST, LEADER, COT ENR, actions mobilités, PNR Sud Berry

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

M. HAMMOUTENE rappelle que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est un contrat partenarial, pluriannuel et transversal avec deux objectifs :

- Favoriser l'application du plan de relance pour une reprise rapide de l'activité (jusqu'au 31 déc 2022)
- Contribuer à la transition écologique et à la cohésion des territoires (sur la période 2022-2026)

Le CRTE est un cadre stratégique, qui se décline au travers de 3 orientations :

- 1) Structurer la stratégie économique du territoire
- 2) Conforter les polarités du territoire et les solidarités
- 3) Promouvoir la transition écologique comme étant une force d'attractivité majeure du territoire

Le CRTE soutient des projets qui apportent une plus-value économique, sociale et environnementale.

Les objectifs du CRTE :

- Travailler collectivement avec les partenaires institutionnels (État, Département de l'Indre, Région Centre-Val de Loire, Banque des Territoires),
- Coopérer entre acteurs et collectivités,
- Co-construire les réponses face aux besoins et priorités locales,
- Accélérer la transition écologique sur le territoire.

Pour les projets à engager en 2023, il invite les élus à lui transmettre les informations afin d'assurer le suivi des projets à l'échelle du territoire.

Il rappelle que l'Etat a lancé un appel à projet pour solliciter des subventions au titre de la DETR/DSIL 2023. Les dossiers sont à déposer avant le 15 janvier 2023 en ligne sur le site www.demarches-simplifiees.fr.

La programmation des subventions DETR/DSIL prendra en compte les projets s'inscrivant dans le CRTE.

Il indique que le fonds vert sera déployé en 2023 pour conforter les dotations DETR/DSIL, en vue d'accélérer la transition écologique dans les territoires sur les thématiques suivantes :

- Renforcement de la performance environnementale
- Adaptation au changement climatique
- Amélioration du cadre de vie

M. COURTAUD indique qu'il faut attendre la commission mixte paritaire pour connaître les modalités d'intervention du fonds vert. A priori, cela ressemble plutôt à du recyclage de crédits existants que l'on rebaptise fonds vert.

Il dresse le bilan du CRTE sur l'année 2022 :

- 38 projets soutenus
- 7,3 M€ d'investissements
- 3,3 M€ de subventions attribuées

Il invite les élus à renseigner le questionnaire sur la transition écologique pour évaluer leurs besoins et définir des thématiques prioritaires sur le territoire.

Le Président indique que la mission de M. HAMMOUTENE est d'accompagner les collectivités (Communes et Communautés de communes) pour faciliter leur accès aux financements de l'Etat.

CRST 2018-2024 : état d'avancement de la programmation

Le Président passe la parole à M. LE ROUX

Le Pays bénéficie d'une dotation régionale totale de **7 142 000 €**, qui se répartit sur 2 enveloppes distinctes :

- **Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : 6 792 000 €**
- **A VOS ID : 350 000 €**

Il dresse l'état d'avancement du Contrat Régional à la date de la Commission Régionale du 18/11/2022.

Dossiers déposés à la Région :

- 91 dossiers CRST : subvention sollicitée de 5 715 140 € (84,14%)

Dossiers en cours d'instruction à la région :

- 2 dossiers CRST : subvention sollicitée de 24 700 € (0,36 %)
- 2 dossiers A VOS ID : subvention sollicitée de 48 000 € (13,71 %)

Dossiers validés en Commission Permanente Régionale :

- 89 dossiers CRST : subvention accordée de 5 690 440 € (83,78 %)
- 9 dossiers A VOS ID : subvention accordée de 70 575 € (20,16 %)

Crédits restant à engager

- CRST : 1 101 560 € (16,22 %)
- A VOS ID : 279 425 € (79,84 %)

Dossiers soldés par la région :

- 65 dossiers CRST : subvention payée de 3 966 239 € (Taux paiement/engagement : 69,70 %)

Actuellement plusieurs dossiers A VOS ID sont en cours de montage avec des porteurs de projet. Cela va se traduire dans les prochains mois par une plus grande consommation de l'enveloppe A VOS ID.

Les dossiers de subvention sont à déposer sur le site NOS AIDES EN LIGNE avant le 29 février 2024 et à compléter au plus tard le 18 mai 2024, date de clôture du CRST. Yann LE ROUX (Pays) et Jeanne CHEVALLIER (Région) sont à votre disposition pour vous aider au montage de ces dossiers.

CRST 2024-2030 : évolution de la contractualisation régionale

Le Président passe la parole à Mme JOUHANNEAU, Directrice de l'espace Région.

Le prochain contrat régional de solidarité territoriale se déclinera autour de 2 priorités :

- 1) Accélérer la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique (40% des crédits régionaux minimum dont 10% en faveur de la biodiversité)
- 2) Adapter l'offre de services de proximité

La première étape consistera en une concertation à l'échelle du bassin de vie avec les élus et les acteurs du Pays, en vue d'établir une convention d'objectifs et de moyens qui mentionnera les principaux enjeux du territoire, les projets structurants, les thématiques d'intervention, les montants de la dotation régionale du CRST sur 6 ans, de la dotation forfaitaire A VOS ID, et de la dotation dédiée à l'ingénierie.

Les contrats régionaux seront signés par la Région, le Pays et les Communautés de Communes du territoire.

Le Président de la Région souhaite organiser des rencontres avec les Présidents des Communautés de communes en 2^{ème} quinzaine de janvier pour expliquer ce nouveau cadre de contractualisation avec les territoires.

LEADER 2014-2022

Le Programme LEADER 2014-2022 est en phase de clôture :

- Le dépôt des dossiers de subvention, transmis pour instruction de la DDT de l'Indre, se terminera le 31 décembre 2022
- La programmation des dossiers (passage pour avis définitifs en Comité de programmation) se terminera le 31 mars 2023
- Les demandes de paiement (DDT) seront clôturées au 31 décembre 2024
- Le paiement des dossiers (ASP) s'achèvera le 31 décembre 2025

La consommation des crédits FEADER au 10 octobre 2022 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

| Fiches actions | | Montant FEADER | Montant FEADER validé en Comité de Programmation du 10 oct 2022 | Reste à programmer | % programmation | Montant payé |
|----------------|--|-----------------------|---|--------------------|-----------------|---------------------|
| 1 | Valorisation et promotion du territoire et de ses potentialités | 247 700,00 € | 293 183,32 € | - 45 483,32 € | 118,36% | 16 467,60 € |
| 2 | Soutien et expérimentation de démarches d'accueil et d'accompagnement | 129 700,00 € | 96 410,89 € | 33 289,11 € | 74,33% | 96 410,89 € |
| 3 | Structuration de filières valorisant les ressources territoriales | 24 900,00 € | 41 248,93 € | - 16 348,93 € | 165,66% | 24 839,44 € |
| 4 | Structuration et développement d'une filière touristique originale fondée sur le lien "nature-culture" | 385 000,00 € | 371 895,61 € | 13 104,39 € | 96,60% | 229 403,74 € |
| 5 | Coopération | 32 200,00 € | 45 154,72 € | - 12 954,72 € | 140,23% | 32 168,04 € |
| 6 | Animation, gestion, communication, évaluation du programme | 277 600,00 € | 233 155,37 € | 44 444,63 € | 83,99% | 207 955,35 € |
| Total | | 1 097 100,00 € | 1 081 048,84 € | 16 051,16 € | 98,54% | 607 245,06 € |

Le prochain Comité de programmation se réunira avant le 31 mars 2023 pour clôturer la programmation :

- Validation des derniers dossiers soumis pour avis définitifs
- Validation des transferts de crédits entre actions, en vue d'équilibrer la maquette financière

Le montant FEADER qui restera à programmer sera affecté au financement de l'animation-gestion LEADER 2023.

Le Président propose aux délégués de valider la demande de subvention « animation/gestion LEADER 2022 » comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|-----------------|-------------|----------|-------------|
| Frais salariaux | 31 500.00 € | LEADER | 28 980.00 € |
| Coûts indirects | 4 725.00 € | Pays | 7 245.00 € |
| Total | 36 225.00€ | Total | 36 225.00 € |

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'année 2022 ci-dessus afin de bénéficier de l'aide au titre de l'opération 19.4 du Programme de Développement Rural du Centre-Val de Loire 2014-2022.
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER en 2022.

LEADER 2023-2027

Le Président rappelle que le Pays a bénéficié de l'accompagnement du bureau d'étude AUXILIA pour élaborer sa candidature LEADER 2023-2027.

Le Pays a sollicité une dotation totale de 1,2 M€, qui se répartit comme suit :

| | FEADER | Taux de financement | Dépenses publiques totales |
|---|--------------------|---------------------|----------------------------|
| Fiche action n°1 : Préserver et entretenir nos ressources de manière durable | 160 000 € | 80% | 200 000 € |
| Fiche action n°2 : Faciliter le développement d'activités et accompagner les projets des entreprises | 100 000 € | 80% | 125 000 € |
| Fiche action n°3 : Soutenir le développement et l'accès aux équipements publics et services de proximité pour tous (résilience et innovation) | 140 000 € | 80% | 175 000 € |
| Fiche action n°4 : Soutenir les projets d'activités touristiques et culturelles du territoire pour en valoriser les atouts et en faire la promotion | 200 000 € | 80% | 250 000 € |
| Fiche action n°5 : Favoriser et soutenir des initiatives ou projets portés par et pour les jeunes | 200 000 € | 80% | 250 000 € |
| Fiche action n°6 : Coopération interterritoriale | 100 000 € | 80% | 125 000 € |
| Fiche action n°7 : Coopération nationale ou transnationale | - € | 80% | - € |
| Fiche action n°8 : Animation et gestion du programme LEADER | 300 000 € | 80% | 375 000 € |
| TOTAL | 1 200 000 € | | 1 500 000 € |

23 candidatures ont été déposées à la Région fin septembre 2022. Elles sont en cours d'instruction, et la sélection des GAL retenus se fera au plus tard le 30 mars 2023.

COT ENR 2022-2025

Le Président passe la parole à Mme ALLOUCHE, chargée de mission urbanisme durable.

Elle liste les installations en énergies renouvelables financées au titre du 1^{er} Contrat d'Objectif de développement Territorial des Energies Renouvelables (COT EnR 2018-2021), qui sont actuellement en fonctionnement sur le Pays : Tranzault (bois), Crozon-sur-Vauvre (bois), Cluis (bois), Pérassay (méthanisation).

L'ADEME a validé la 2^{ème} génération du COT EnR qui s'engage sur une période de 3 ans du 15 mars 2022 au 14 mars 2025, en vue de promouvoir les énergies renouvelables thermiques sur le territoire.

L'ADEME a attribué une subvention de 74 848 euros pour 3 ans, soit un montant de 37 424 euros par Pays pour financer le poste d'animation COT EnR du Pays et les prestations des partenaires multi-ENR : SDEI (géothermie, solaire thermique, chaleur fatale) et ADEFIBOIS (chaufferie collective biomasse).

Une aide complémentaire de la région serait envisagée dans les territoires ruraux pour soutenir les partenaires multi-ENR.

Elle indique que les fonds européens FEDER 2021-2027 (15 millions d'euros) seront également mobilisables à partir de 2023 pour financer des projets d'investissement en géothermie, biomasse, ou solaire thermique, sous réserve de connaître les critères d'éligibilité et les modalités qui seront précisés l'année prochaine.

Les projets en cours du COT ENR 2022-2025 sont les suivants :

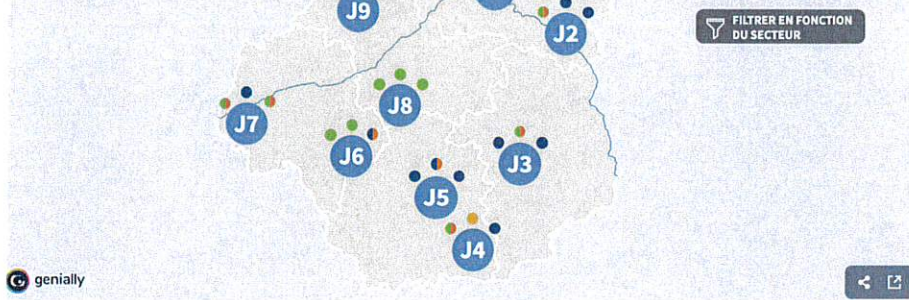
| | | | |
|----------------------|-----------------------|------------|---------------------------------|
| Etude de faisabilité | Gournay | Chaufferie | Etude de faisabilité en cours |
| | Neuvy Saint-Sepulchre | Chaufferie | Etude de faisabilité en cours |
| | La Châtre | Géothermie | Forages en cours |
| Investissement | Maillet | Chaufferie | Aide à l'investissement à venir |
| | Montchevrier | Chaufferie | Travaux à venir |

Les projets pressentis du COT ENR 2022-2025 sont listés ci-dessous :

| | | | |
|------------------------|-----------------|-------------------|-------------------------|
| idée - pré-étude | Crevant | Chaufferie | idée - 1er rdv effectué |
| | Mouhers | Chaufferie | idée - 1er rdv effectué |
| | Saint-Plantaire | Géothermie | idée - 1er rdv effectué |
| | | Solaire Thermique | idée – Prise de rdv |
| | La Buxerette | Géothermie | Pré-étude ECB en cours |
| | Sainte-Sévère | Chaufferie | Pré-étude pressentie |
| | Vijon | Chaufferie | Idée – Prise de rdv |
| | Briantes | Géothermie | Pré-étude pressentie |

Toutes les visites de l'ADEME'TOUR

Du 06 mars au 17 mars 2023



Elle présente l'ADEME-Tour des énergies renouvelables qui se déroulera en région Centre-Val de Loire du 6 au 17 mars 2023, avec 10 étapes prévues et 30 visites.

Parmi ces étapes, le jeudi 9 mars sera consacré à la visite des 3 projets suivants : géothermie du gymnase Garnier de La Châtre, solaire thermique des logements OPAC du quartier Laullière à La Châtre, chaufferie biomasse et réseau de chaleur de Crozon-sur-Vauvre.

Les inscriptions seront ouvertes à partir de janvier sur le site du Pays (50 places dans le bus).

M. SACHET, délégué de Gournay, souhaite apporter des précisions sur le projet de chaufferie bois. La difficulté pour mener ce type de projet concerne les critères d'éligibilité de l'ADEME, qui nous ont obligé à revoir le projet qui va se réaliser en 2023.

Mobilités

Mme ALLOUCHE rappelle que depuis 2020, 4 actions mobilités ont été identifiées à l'échelle du Pays dans le cadre de l'appel à projet TENMOD.

1) Location de vélos à assistance électrique

Cette opération a démarré pour la saison estivale 2022 dans le cadre d'une phase expérimentale de 12 mois avec l'acquisition de 15 vélos répartis sur 3 points relais (5 vélos par point relais implanté sur chaque communauté de communes).

| Point-relais | Nb contrats | Nb VAE loués |
|-----------------------|---|--------------|
| Crozon-sur-Vauvre | 15 | 25 |
| Nohant-Vic | 3 | 5 |
| Neuvy-Saint-Sépulchre | <i>Prochaine mise à disposition des VAE</i> | |

Pour cette phase de lancement, nous avons de très bons retours des usagers. Les locations varient de la demi-journée au mois. Toutefois les données chiffrées sont à relativiser (nombre de contrats et de vélos loués), car la mise en place de cette opération s'est faite progressivement selon les points relais (août à Crozon, septembre à Nohant, et en cours à Neuvy).

M. ROBERT souhaite apporter des précisions. C'est la maison du tourisme qui gère la location des vélos à Neuvy St Sépulchre. Dans le cadre de la mise en place de cette opération, dans un premier temps la trésorière a refusé l'établissement d'une régie par la CDC du Val de Bouzanne. Après de nombreux échanges, la régie a été enfin validée. Donc nous sommes prêts à lancer cette opération bien que la saison hivernale ne se prête pas à la location de vélos.

M. CHAMPEAU, délégué de Briantes, demande : qui est chargé de l'entretien des vélos ? est-ce qu'il se déplace ?

M. MITATY, Maire de Crozon sur Vauvre, élu référent mobilité, répond qu'une convention a été signée avec l'entreprise VELO-ELEC à Châteauroux pour assurer l'entretien des vélos sur place. Si cela nécessite une réparation en magasin, dans ce cas il prête un autre vélo en attendant.

Une seconde phase de cette opération est envisagée sur l'année 2023 pour l'acquisition d'une flotte de 20 vélos supplémentaires à répartir sur de nouveaux sites disposant d'une meilleure visibilité.

2) Opération Transport Solidaire

Gérée conjointement par la fédération Familles Rurales de l'Indre et la Croix-Rouge (antennes de La Châtre et d'Aigurande), l'opération de transport solidaire a été lancée le 1^{er} octobre 2022 dans le cadre d'une phase expérimentale de 12 mois (mai 2022 à mai 2023).

Le bilan des 3 premiers mois s'établit comme suit :

- **70** appels reçus
- **25** bénéficiaires pour **44** trajets réalisés
- **9** conducteurs mobilisés (bénévoles de familles rurales, conducteurs de la Croix Rouge)
- Nature des déplacements :
 - $\frac{3}{4}$ motifs médicaux ;
 - $\frac{1}{4}$ courses, activités sportives et culturelles ;
 - Autres : rdv administratif, correspondance transport, entretien professionnel.

En vue de pérenniser ce dispositif, la fédération Familles Rurales prépare actuellement une demande de subvention auprès du département de l'Indre et recherche d'autres sources de financement.

En 2023, il reste 2 actions à initier : déplacements vers les écoles et déplacements domicile-travail

3) Faciliter les déplacements vers les écoles

Cette opération vise à développer la sensibilisation et l'information auprès des parents, des élèves et des établissements scolaires.

1. Rechercher des établissements scolaires volontaires
2. Etablir un diagnostic en concertation avec les élèves, leurs parents, les communes (écoles), le département (collèges) et la région (lycée) : événement de sensibilisation, questionnaire...
3. Elaborer un plan d'actions (animations, choix d'actions...)
4. Mise en œuvre des premières actions



4) Agir sur les déplacements domicile-travail

1. Organiser différents temps d'échanges avec les élus (ateliers...), les citoyens (marchés...) et les entreprises pour identifier les tracés et les enjeux des trajets domicile-travail
2. Choisir des actions pertinentes
3. Impulser les premières actions



Un atelier mobilité a été organisé en juin 2022 pour définir la stratégie mobilité du territoire sur les 10 à 15 ans à venir.

Au 1^{er} semestre 2023, l'objectif est de :

- Prioriser les actions à mettre en œuvre et valider la stratégie en comité de pilotage (mars 2023) ;
- Et Diffuser la stratégie mobilité auprès des partenaires du territoire.

De façon à poursuivre la mise en œuvre des actions de mobilité sur le territoire et d'en engager de nouvelles, il conviendra d'assurer une veille sur les financements mobilisables (appels à projets...).

Le Président propose aux délégués de confirmer la stratégie de développement des aménagements cyclables sur le territoire.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME la volonté du Pays de La Châtre en Berry de mettre en œuvre une politique cyclable sur le territoire à l'aide des financements de la Région Centre-Val de Loire (dispositif mobilités rurales) et de l'ADEME (programme AVELO2)
- PRECISE que l'élaboration de la stratégie de développement d'aménagements cyclables s'est traduite par la réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération castraise, dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la commune de La Châtre
- APPROUVE la convention de partenariat passée entre le Pays de La Châtre en Berry et la commune de La Châtre qui précise les modalités de mise en œuvre du projet de réalisation d'un schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération castraise
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry :
 - À régler la facture de 20 850 € HT émise par la commune de La Châtre correspondant à la mission du bureau d'étude ADETEC qui a réalisé le schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération castraise ;
 - À solliciter auprès de l'ADEME dans le cadre d'AVELO2 le versement de la subvention relative à la réalisation du schéma cyclable à hauteur de 10 425 € (50% sur le montant hors taxes de la dépense) ;
 - À solliciter auprès de la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du dispositif mobilités rurales le versement de la subvention relative à la réalisation du schéma cyclable à hauteur de 5 212,50 € (25% sur le montant hors taxes de la dépense) ;
 - À facturer à la commune de La Châtre la part non subventionnée à hauteur de 5 212,50 € (25% sur le montant hors taxes de la dépense) ;
 - À engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du schéma cyclable à l'échelle de l'agglomération castraise.

SCoT

Le Président souligne le travail réalisé par M. YVERNAULT, délégué de Chassignolles, élu référent SCoT qui intervient au niveau régional dans le cadre des réunions inter-SCoT notamment sur la problématique de la consommation foncière.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, Mme ALLOUCHE indique que la loi Climat et Résilience (août 2021) précise que le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) doit être atteint en 2050. Cette loi vise à limiter la consommation de l'espace :

- D'une part, en divisant par 2 le rythme d'artificialisation des sols de 2021 à 2031 ;
- Et d'autre part, en appliquant ces objectifs de manière différenciée sur le territoire régional.

Sachant que l'application de cette loi entrainera en premier lieu une modification du SRADDET de la Région, les territoires se sont organisés au sein de la Conférence des SCoT pour soumettre à la Région en octobre 2022 une proposition concertée.

La Région est actuellement en procédure de modification simplifiée du SRADDET en concertation avec les différents acteurs du territoire pour une approbation prévue fin 2023.

Par la suite, le SCoT du Pays devra décliner ces nouveaux objectifs régionaux en 2026, puis les PLUi en 2027.

M. YVERNAULT précise qu'il intervient sur ce dossier au niveau régional dans le cadre d'un groupes d'élus, dont il est le seul représentant du milieu rural. L'application de cette loi va entrainer des conséquences importantes sur le territoire. En effet pour développer notre territoire, on pourra artificialiser les sols à condition de

désartificialiser ailleurs. Aussi compte tenu des enjeux forts pour l'avenir du territoire, il faut rester attentif sur le suivi de ce dossier et se tenir informé sur l'avancée des débats.

M. COURTAUD souhaite apporter une précision sur la loi zéro artificialisation nette (ZAN). Le gouvernement a pris des décrets d'application de la loi ZAN qui ont été attaqués par l'association des Maires de France devant le Conseil d'Etat.

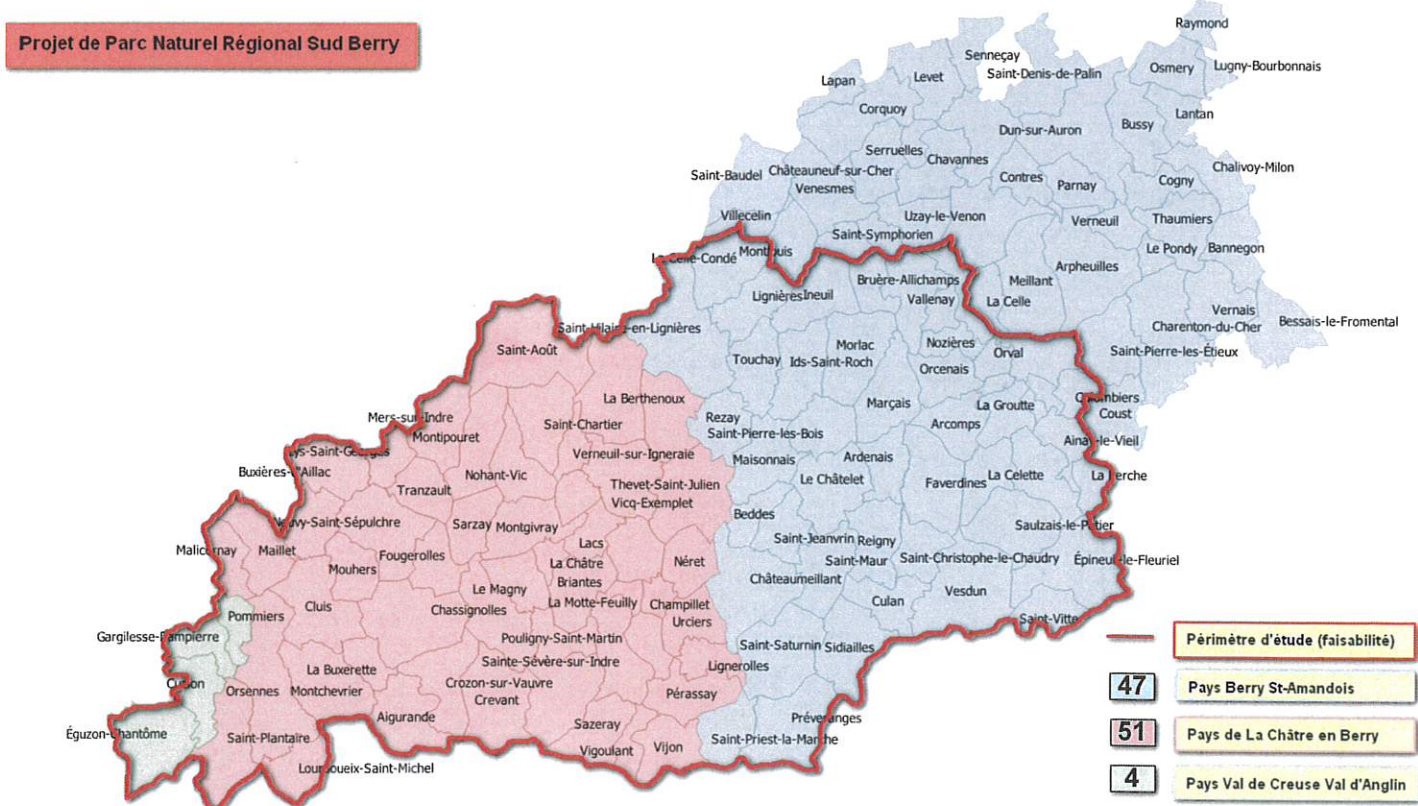
Suite au congrès des Maires de France, la Première ministre a annoncé une réécriture des décrets pour répondre aux inquiétudes des zones rurales. Ces décrets risquent en effet de bloquer tout projet en milieu rural pendant que les villes pourront continuer à s'étendre en artificialisant les sols. Il approuve les propos de vigilance de M. YVERNAULT pour défendre les intérêts des territoires ruraux.

PNR Sud Berry

Le Président rappelle qu'un courrier co-signé par les Présidents des Pays de La Châtre en Berry et du Berry St Amandois a été adressé le 27 octobre 2022 à M. BRIDET, Vice-Président de la Région.

Ce courrier précise les points suivants :

- Le périmètre d'étude est réduit à 102 communes avec le retrait de 3 communes du Cher (Coust, Saint-Pierre-les-Etieux, Saint-Symphorien). Ce périmètre est recentré sur les unités écopaysagères de la Marche et du Boischaud



- L'accord des 2 Pays pour mutualiser en interne un poste de chef de projet PNR
- Et la demande d'une association renforcée des élus et des services des 2 Pays dans la poursuite de l'étude de faisabilité (participation aux discussions de la Région avec les services de l'Etat, choix des dates de réunions, échanges préalables avec le bureau d'étude, remise de dossiers préparatoires avant les réunions...)

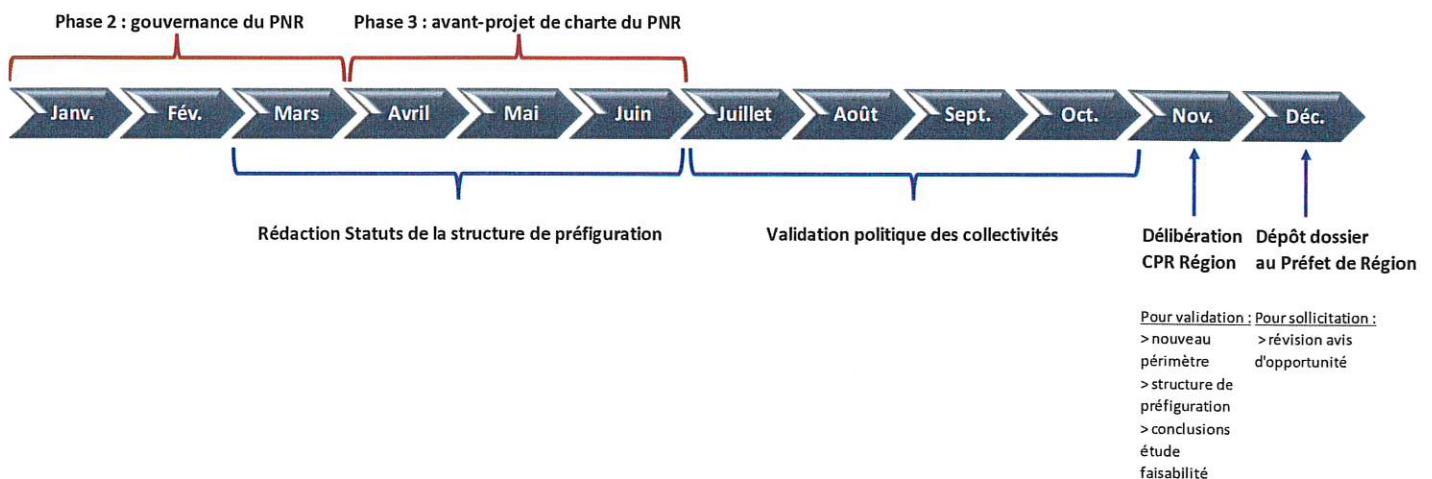
En raison de contraintes d'agenda, le Président indique qu'il convient de changer la date de la rencontre des élus des 2 Pays (Présidents, Vice-Présidents et élus référents PNR) avec M. BRIDET pour organiser une réunion en présentiel.

Les objectifs de cette réunion sont les suivants :

- Définir les modalités de l'étude de faisabilité : gouvernance et avant-projet de charte ;
- Et Apporter des précisions sur la procédure de création d'un PNR, les étapes à franchir, les attentes de l'Etat et de la Région.

Le Président présente le rétroplanning ci-dessous du projet de PNR Sud Berry sur l'année 2023.

Objectif : déposer un dossier au Préfet de région avant le 31/12/2023 pour lever les réserves émises dans l'avis d'opportunité du 23 décembre 2020



Le Président passe la parole à M. MOREAU, Président du Conseil de développement.

En préambule M. MOREAU tient à saluer le Président, les Vice-Présidents, les Maires et les conseillers municipaux, les conseillers départementaux et les représentants de la Région.

Il rappelle que les membres du Conseil de développement ont participé aux différentes phases de l'étude d'opportunité du PNR Sud Berry.

Une nouvelle phase du projet de PNR Sud Berry va s'engager dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité. La concertation des acteurs locaux sera l'une des clés de la réussite de ce projet. Le Conseil de développement est une instance représentative de la société civile du territoire, qui par nature collaborera de façon positive et constructive au projet de PNR.

Dans le cadre d'une auto-saisine des 2 Conseils de développement, il propose de travailler sur la thématique « **L'avenir s'invente ici** » en réalisant des auditions de personnes ressources sur la base des différentes missions d'un PNR.

En effet, il semble logique que les acteurs de la société civile puissent inventer un territoire attractif permettant à nos jeunes de s'investir ici, sur tous les aspects : développement économique, aménagement du territoire, préservation et mise en valeur des patrimoines (bâti, naturel, culturel...), etc.

Cette contribution des Conseils de développement sera mise à disposition des élus dans le cadre de l'étude de faisabilité du PNR Sud Berry.

Il remercie M. DAUGERON pour son attachement aux travaux du Conseil de développement.

Le Président remercie M. MOREAU pour cette proposition de contribution au projet de PNR Sud Berry.

Le Président présente la convention d'objectifs et de moyens entre les 2 Pays.

Il indique que le Pays Berry St-Amandois assurera le portage des dépenses inhérentes à l'objet de la convention.

Objet de la convention :

- Mettre en place une gouvernance commune : groupe de travail inter-pays
- Mutualiser des moyens : emploi du chef de projet, dépenses d'animation et de communication

Missions du poste :

- Piloter la démarche juridique de création de la structure de préfiguration, puis de gestion du PNR Sud Berry
- Piloter les procédures techniques et juridiques de création du PNR (rédaction de la charte, enquête publique...)
- Assurer un rôle d'interface auprès des instances nationales, de l'Etat, de la Région et des collectivités locales du territoire
- Coordonner et animer la mise en œuvre des actions de préfiguration du PNR
- Mener des actions de communication sur le projet de PNR sur le territoire des deux Pays

Missions pour l'année 2023 :

- Assurer le suivi de l'étude de faisabilité
- Communiquer sur le projet / concerter les partenaires
- Recueillir les engagements des collectivités impliquées dans la structure de préfiguration
- Préparer l'action de préfiguration : extension de l'opération « Si on plantait » du Pays Berry St-Amandois à l'ensemble du périmètre du projet de PNR qui pourra s'appliquer dans les prochains contrats régionaux de Pays

Dépenses : partage à part égale entre les 2 Pays

- Salaire chargé
- Frais de structure (15% du salaire chargé)
- Frais de déplacement
- Matériels (poste informatique, logiciels...)
- Dépenses de communication

Recettes

- Région : subvention 80%
- Pays de La Châtre en Berry : 10%
- Pays du Berry Saint Amandois : 10%

Le Président propose aux délégués de valider cette convention d'objectifs et de moyens.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- CONFIRME la volonté du Pays de La Châtre en Berry de mutualiser le poste de Chef de projet PNR Sud Berry avec le Pays Berry Saint Amandois, financé à 80% par la Région Centre-Val de Loire
- APPROUVE le recours à un agent du Pays Berry St Amandois pour occuper le poste de chef de projet PNR Sud Berry à compter du 1er février 2023
- DESIGNNE le Pays Berry St-Amandois pour assurer le portage des dépenses inhérentes à l'objet de la convention
- VALIDE la convention d'objectifs et de moyens entre le Pays de La Châtre en Berry et le Pays du Berry St Amandois qui précise notamment les modalités suivantes :
 - Engagements des 2 partenaires : création d'un groupe de travail Inter-Pays, participation et suivi de l'étude de faisabilité, contribution aux actions de préfiguration, communication sur le projet PNR, mise en œuvre des moyens techniques et financiers nécessaires au projet
 - Mutualisation du poste de chef de projet PNR Sud Berry : missions du Chef de projet, partage des dépenses liées au poste à part égale entre les partenaires, mode d'organisation
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération

7) Questions diverses

Organisation du temps de travail

Le Président propose aux délégués de valider l'organisation du temps de travail au sein du Syndicat de Pays.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'avis favorable du Comité technique en date du 21 novembre 2022
- DECIDE d'organiser le temps de travail à partir du 07/12/2022 comme suit pour un agent à temps complet :
 - Durée annuelle du temps de travail fixée à 1 607 heures (35 heures hebdomadaires)
 - Durée hebdomadaire de travail fixée à 39 h (23 jours de RTT par an)

Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le Président propose aux délégués de valider la mise à jour du régime indemnitaire RIFSEEP du Pays.

Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'avis favorable du Comité technique en date du 21 novembre 2022
- DECIDE de mettre à jour le régime indemnitaire RIFSEEP
- APPROUVE les modifications suivantes :
 - Supprimer l'année d'ancienneté dans la collectivité
 - Dans la catégorie B – rédacteurs territoriaux, ajouter le groupe 1 pour le poste d'assistante de direction (montant maximal annuel : IFSE 17 480€, CIA 2 380€)

Prochaines dates

Dates à retenir pour le Débat d'orientation budgétaire 2023 :

- Bureau du Pays : mercredi 8 février 2023 à 18h (Mairie LA CHATRE – salle du conseil)
- Comité syndical : jeudi 23 février 2023 à 18h (NEUVY ST SEPULCHRE – salle des fêtes)

Date à retenir pour le vote du compte de gestion 2022, compte administratif 2022 et budget 2023 :

- Comité syndical : mercredi 29 mars 2023 à 18h (LA CHATRE – salle de La Chapelle)

Pour le départ en retraite de Dominique CHABENAT, le Président fait un discours, au nom des élus du Pays, en rappelant les grandes étapes de sa carrière et la qualité de son travail depuis 22 ans au service du Pays. Il salue cette carrière exemplaire et lui souhaite une retraite bien méritée.

Mme CHABENAT remercie tous les élus et les collègues du Pays, et plus particulièrement les Présidents successifs du Pays : M. FORISSIER pour l'avoir embauchée, M. DEGAY pour l'avoir gardée, et M. DAUGERON pour la laisser partir. Elle souhaite aux élus de concrétiser leurs projets (applaudissements des délégués).

Le Président invite les élus à prendre le verre de l'amitié avec l'équipe du Pays pour partager un moment de convivialité et fêter ensemble ce départ en retraite.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président,
François DAUGERON**



**La Secrétaire de séance,
Stéphanie GLEN**

